

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants Question écrite n° 122962

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation paradoxale des étudiants élus dans les instances représentatives des étudiants (conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNO) et des Centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS), conseils d'unité, de formation et de recherche, conseils d'administration des universités et du Conseil national de l'enseignement supérieur) qui se voient exposés à choisir entre des examens et des réunions de ces instances programmées à la même date. Il voudrait savoir si le gouvernement envisage de veiller à ce que ces dates soient coordonnées, afin d'éviter aux étudiants élus de renoncer à exercer leur mandat électif au sein de ces organisations représentatives.

Données clés

Auteur: M. Yvan Lachaud

Circonscription: Gard (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 122962
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le: 15 mai 2007, page 4364